Image not found or type unknown

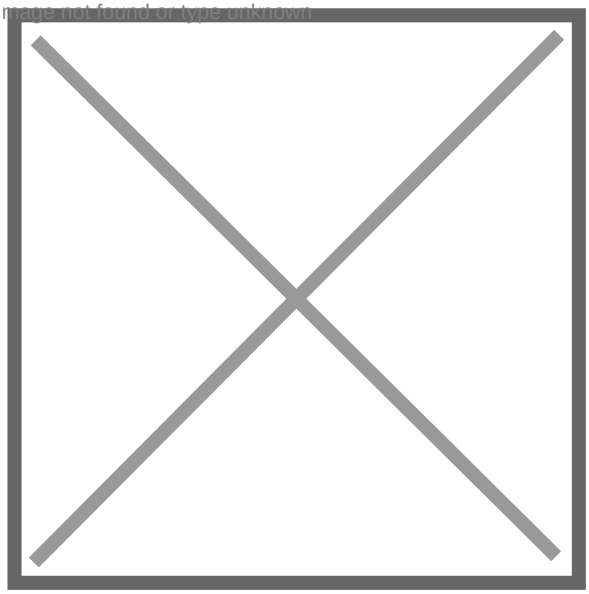

Contract de travail et droit

Par **choupette 14**, le **10/04/2012** à **20:22**

Bonjour,
je suis vendeuse en boulangerie mais je fais des livraison en camion dans quelque dépôt mais ce n'est pas précise dans mon contrat de plus mon patron m a mis une fois c'est vrai la mais aux fesses me fais quand je le lui serre la main pour lui dire bonjour avec son doigt me fais le geste que je ne supporte plus il sort sa langue en me regardant j'en peu plus que faire c'est sa parole contre la mienne merci

Par **pat76**, le **11/04/2012** à **15:16**

Bonjour

Votre employeur a une épouse?

Vous nêtes pas obligée de faire les livraisons si cela n'a pas été précisé dans votre contrat de travail.

vous n'avez aucune obligation de conduire.

En ce qui concerne le harcèlement sexuel.

Article L1153-1 du Code du Travail:

Les agissements de harcèlement de toute personne dans le but d'obtenir des faveurs de

nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers sont interdits.

Article 222-33 du Code Pénal:

Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Vous allez embêter votre employeur de la façon suivante:

Vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous lui demandez de vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous précisez que c'est au visa de l'article R 4624-18 du Code du Travail que vous faites votre demande.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous n'aurez pas à donner le motif de votre demande, secret médical et de la vie privée oblige.

Si votre employeur refusait de vous prendre ce rendez-vous, il commetrait une faute grave pour laquelle vous pourriez demander la rupture de votre contrat aux torts de l'employeur, devant le Conseil des Prud'hommes.

Si vous obtenez ce rendez-vous à la médecine du travail, vous expliquerez la situation au médecin du travail.

Vous n'avez pas de collègue de travail dans le boulangerie?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés